



éducaloi

SAVOIR C'EST POUVOIR

L'ÉDUCATION JURIDIQUE COMME INCONTOURNABLE DE L'ÉCOLE QUÉBÉCOISE

Mémoire présenté

au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

par

Éducaloi

27 février 2020

Sommaire

Éducaloi salue l'ajout du thème *Éducation juridique* dans le processus de refonte du présent programme d'Éthique et culture religieuse car ce thème est essentiel à l'éducation de citoyens et de citoyennes engagés.

Depuis 20 ans, Éducaloi travaille à faire une plus grande place à l'éducation juridique dans les écoles. C'est pourquoi nous répondons présents à l'appel du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, et sommes enthousiastes à l'idée de contribuer à cette démarche.

Voici nos recommandations :

1. **Intégrer le thème *Éducation juridique* à la nouvelle mouture du programme d'Éthique et culture religieuse.**
2. Intégrer ce thème dans le programme de formation **dès le premier cycle du primaire.**
3. **Présenter également** l'éducation juridique **comme une compétence transversale aux autres thèmes** de la nouvelle mouture du programme.
4. **Offrir une formation d'appoint en éducation juridique** aux enseignants et enseignantes de cette nouvelle mouture du programme, en plus de modifier la formation initiale des futures enseignants et enseignantes.

Table des matières

ÉDUCALOI : QUI SOMMES-NOUS ?.....	4
L'éducation juridique : au cœur de la mission d'Éducaloi.....	4
NOTRE VISION DE L'ÉDUCATION JURIDIQUE.....	6
L'ÉDUCATION JURIDIQUE : ESSENTIELLE À LA MISSION DE L'ÉCOLE	7
L'éducation juridique : augmenter sa présence pour augmenter son impact	7
Formaliser les apprentissages en éducation juridique, une solution gagnante !.....	8
L'ÉDUCATION JURIDIQUE : ESSENTIELLE POUR UNE SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE Saine	9
Des mythes juridiques tenaces.....	9
L'école, lieu tout indiqué pour l'éducation juridique.....	9
Commencer l'éducation juridique dès l'enfance	9
Changer la perception du système de justice	11
ÉTAT DE L'ÉDUCATION JURIDIQUE AU QUÉBEC	12
Les actions d'Éducaloi.....	12
Les actions d'autres organismes.....	13
NOS RECOMMANDATIONS	15

ÉDUCALOI : QUI SOMMES-NOUS ?

Fondé en 2000, Éducaloi est un organisme de bienfaisance, indépendant et non gouvernemental, composé d'une trentaine de professionnels de disciplines variées.

Il a notamment pour mission de sensibiliser la société québécoise aux dimensions juridiques du quotidien, en plus de développer chez les citoyens et les citoyennes les aptitudes qui leur permettent d'exercer leurs droits. Chef de file en matière de communication claire du droit, Éducaloi est également reconnu pour son rôle dans l'éducation juridique des jeunes grâce à la production d'outils d'information et d'éducation juridiques fiables et accessibles. L'éducation juridique fait donc partie intégrante de notre mission.

Depuis 20 ans, Éducaloi n'a cessé de grandir et notre [site Web](#) d'information juridique reçoit près de 7 millions de visites par année. Nous offrons également de nombreuses ressources pédagogiques gratuites pour les enseignants sur notre plateforme [educationjuridique.ca](#).

L'éducation juridique : au cœur de la mission d'Éducaloi

Pour atteindre sa mission, Éducaloi a développé une expertise dans la création de contenus juridiques vulgarisés, tels que des articles Web, des vidéos et des formations. Ces outils véhiculent de l'information juridique. Cependant, l'information juridique est un moyen d'action efficace, mais qui comporte certaines limites. En effet, les citoyens et les citoyennes consultent généralement ces informations alors qu'ils *vivent déjà un problème de nature juridique*.

Or, Éducaloi croit que les citoyens et les citoyennes peuvent et doivent agir en amont. Pour ce faire, ils doivent recevoir tôt dans leur vie une éducation juridique qui les amène à détecter les dimensions juridiques d'une situation et à prévenir, ainsi, les différends. C'est pourquoi nous appuyons le développement de l'éducation juridique comme moyen durable d'autonomisation des individus.

Éducaloi œuvre depuis plusieurs années pour accroître la présence de l'éducation juridique dans les écoles du Québec grâce, entre autres, au programme d'[ateliers en classe](#). Ce programme mobilise des centaines de juristes bénévoles (avocats et avocates, juges, notaires),

d'enseignantes et d'enseignants partout à travers le Québec et nous permet de rejoindre approximativement 15 000 adolescents par année afin de les éveiller au droit et à la place qu'il tient dans leur vie quotidienne. De plus, Éducaloi met à la disposition des enseignantes et des enseignants une douzaine de [trousses pédagogiques clé en main](#) leur permettant d'intégrer l'éducation juridique dans plusieurs matières du programme de formation de l'école québécoise. Nous estimons à plus de 60 000 le nombre d'élèves sensibilisés au droit chaque année par l'intermédiaire de ces troupes.

Finalement, Éducaloi est présent dans de multiples congrès et événements du monde scolaire afin de présenter ses programmes et de parler d'éducation juridique avec les professionnels de l'éducation et les directions d'école.

NOTRE VISION DE L'ÉDUCATION JURIDIQUE

La définition du thème *Éducation juridique* proposée par le Ministère est parfaitement alignée sur celle d'Éducaloi. En effet, nous voyons également l'éducation juridique comme un processus de prise de conscience menant un individu à un changement d'attitudes et à l'adoption de comportements précis face à la présence du juridique dans son quotidien. L'éducation juridique ne se résume pas simplement à l'apprentissage de règles de droit. Il ne s'agit pas d'analyser et d'interpréter des textes de loi, comme le prévoit la formation des avocats ou avocates et des notaires. **L'éducation juridique doit plutôt être vue comme un processus** qui permet :

- 1) de **prendre conscience de l'omniprésence du juridique dans notre quotidien,**
- 2) de **développer les compétences permettant de bien lire les situations de nature juridique,**
- 3) de **trouver et de comprendre l'information juridique nécessaire,** et donc
- 4) **d'agir de façon éclairée.**

Éducaloi privilégie donc de former les élèves à structurer leur pensée et à développer un esprit critique, afin de favoriser l'émergence de questionnements sur la vie en société et de développer leur pouvoir d'action. En ce sens, l'éducation juridique a sa place à l'école et bien au-delà du cours actuellement en refonte. Car l'éducation juridique, ce n'est pas seulement s'asseoir dans un cours qui y est dédié, c'est aussi comprendre la transversalité du juridique dans nos apprentissages, tant dans les autres thèmes du programme en refonte que dans les autres cours du parcours scolaire de l'élève.

Enfin, il importe de distinguer « éducation juridique » et « éducation à la citoyenneté », car bien que ces deux champs d'apprentissage soient interdépendants, ils restent distincts l'un de l'autre. La compréhension du système politique et de ses institutions est vitale à l'exercice d'une pleine citoyenneté, mais elle ne prend tout son sens que lorsque l'on comprend le contexte légal dans lequel ce système s'inscrit.

L'ÉDUCATION JURIDIQUE : ESSENTIELLE À LA MISSION DE L'ÉCOLE

Le Programme de formation de l'école québécoise est clair quant à la finalité de l'école : « elle doit [...] préparer l'ensemble des jeunes à réussir leur vie et à contribuer à l'essor de la société. »¹ Ainsi, l'école doit non seulement préparer les jeunes qui lui sont confiés à leur entrée sur le marché du travail, mais également à tenir un rôle actif et positif au sein de la société québécoise. Afin de rendre cela possible, Éducaloi croit que les élèves doivent être éduqués à leurs droits et à leurs responsabilités comme jeunes citoyens et citoyennes d'aujourd'hui et comme adultes engagés de demain. Ils pourront ainsi comprendre les rouages de notre société de droit, et mieux y naviguer.

L'éducation juridique : augmenter sa présence pour augmenter son impact

Le Ministère reconnaît déjà informellement que l'éducation juridique des élèves est importante dans la version actuelle du programme de formation de l'école québécoise.

Tout d'abord, une partie du cours actuel d'Éthique et culture religieuse porte sur la notion de justice. Le nouveau programme devrait continuer d'initier les élèves à ce sujet, mais de façon plus formelle et plus structurée. Le programme actuel aborde la question sous un angle plus philosophique que juridique. Il importe d'intégrer des apprentissages juridiques plus concrets, dans lesquels les jeunes trouveront des balises pour leurs actions. Par exemple, un élève doit comprendre que tous doivent être traités équitablement, mais il est également capital qu'il sache quels sont ses recours s'il subit de la discrimination.

Ensuite, depuis maintenant quelques années, le programme du cours d'Éducation financière permet aux adolescents de cinquième secondaire de se familiariser avec certaines notions juridiques, surtout dans les domaines du droit du travail et de la consommation. Toutefois, ce cours arrive tard dans le cursus scolaire, et les élèves n'ont pu développer au préalable une vision globale du paysage juridique dans lequel ces nouvelles connaissances s'inscrivent. Initier les

1. *Programme de formation de l'école québécoise. Enseignement secondaire, deuxième cycle*, « Chapitre 1 : Un programme de formation pour le XXI^e siècle », p. 1.

élèves à l'éducation juridique dès un jeune âge optimiserait l'intégration de ces compétences et favoriserait leur réinvestissement par les jeunes dans leur vie quotidienne.

Enfin, l'éducation aux droits et à la citoyenneté se retrouve également dans les domaines généraux de formation, plus précisément dans le domaine *Vivre-ensemble et citoyenneté* : « [...] l'apprentissage du vivre-ensemble et de la citoyenneté, par exemple, requiert la connaissance des principes fondateurs de la société, de ses lois et de ses institutions »². Cependant, les domaines généraux de formation sont plutôt des orientations, des guides permettant de comprendre les grandes problématiques auxquelles l'école doit préparer les jeunes qui lui sont confiés; ils n'offrent pas de contextes d'apprentissage concrets pour les mettre en œuvre. La présence officielle de l'éducation juridique dans le programme scolaire assurerait un plus grand développement de ce domaine de formation, essentiel chez les élèves.

Formaliser les apprentissages en éducation juridique, une solution gagnante !

La place de l'Éducation juridique dans le Programme de formation actuel est minime mais essentielle. L'ajout d'une composante explicite dans la nouvelle mouture du cours d'Éthique et culture religieuse pourrait permettre aux élèves de :

- **Mieux comprendre les notions vues dans d'autres cours,**
- **Utiliser les connaissances et les compétences juridiques dans leur quotidien,**
- **Contribuer à une société démocratique saine.**

Ainsi, les élèves pourront mieux saisir les différents contextes dans lesquels ces connaissances juridiques sont amenées et dans lesquels elles peuvent être utilisées, ce qui permettrait de créer un tout beaucoup plus cohérent.

Comme l'éducation juridique est une compétence transversale, il serait important de réfléchir aussi à son intégration formelle dans d'autres cours que celui d'Éthique et culture religieuse. Cette question dépasse toutefois le cadre de la présente consultation publique.

2. *Programme de formation de l'école québécoise. Enseignement secondaire, deuxième cycle*, « Chapitre 2 : Domaines généraux de formation », p. 2.

L'ÉDUCATION JURIDIQUE : ESSENTIELLE POUR UNE SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE SAINTE

Le droit est partout dans nos vies. Et pourtant, lorsque nous posons aux gens la question « Avez-vous vécu une situation juridique dans la dernière année? », la majorité d'entre eux répond que non. La présence de la dimension juridique dans nos vies quotidiennes est mal comprise : nos transactions, nos relations personnelles et familiales, notre état de santé (sous toutes ses facettes), voilà quelques exemples du droit dans nos vies de tous les jours. **Le droit ne se limite pas aux procédures judiciaires... il est constitué de toutes ces règles qui encadrent le jeu de notre société.**

Des mythes juridiques tenaces

Lors de formations et de participations à divers événements, Éducaloi constate que plusieurs mythes juridiques sont encore très présents (ex : droits des couples en union de fait, décision quant à la garde des enfants, droits des locataires) et nuisent non seulement à l'exercice des droits individuels de plusieurs citoyens et citoyennes, mais également à l'administration de la justice. Notre incapacité à percevoir la dimension juridique d'une multitude de situations de vie nous empêche bien souvent de prendre les meilleures décisions pour nous et pour nos proches.

L'école, lieu tout indiqué pour l'éducation juridique

Nos expériences dans les écoles nous permettent de constater que la majorité des jeunes sont très curieux face à la société et à son fonctionnement. Ils aiment par exemple apprendre les rouages du système légal et comprendre les impacts juridiques de leurs petits gestes de tous les jours (comme posséder un cellulaire, utiliser les réseaux sociaux, occuper un travail ponctuel). D'ailleurs, la population peut constater que les jeunes sont engagés et actifs lorsqu'une cause les touche plus directement : par exemple, tout récemment, avec la mobilisation pour le climat. Il est important que les jeunes puissent connaître le cadre légal dans lequel ils ont le droit d'agir et de faire connaître leurs préoccupations.

Commencer l'éducation juridique dès l'enfance

L'éducation juridique des élèves doit commencer le plus tôt possible, pour favoriser la progression des apprentissages. En effet, pour enseigner des connaissances juridiques plus

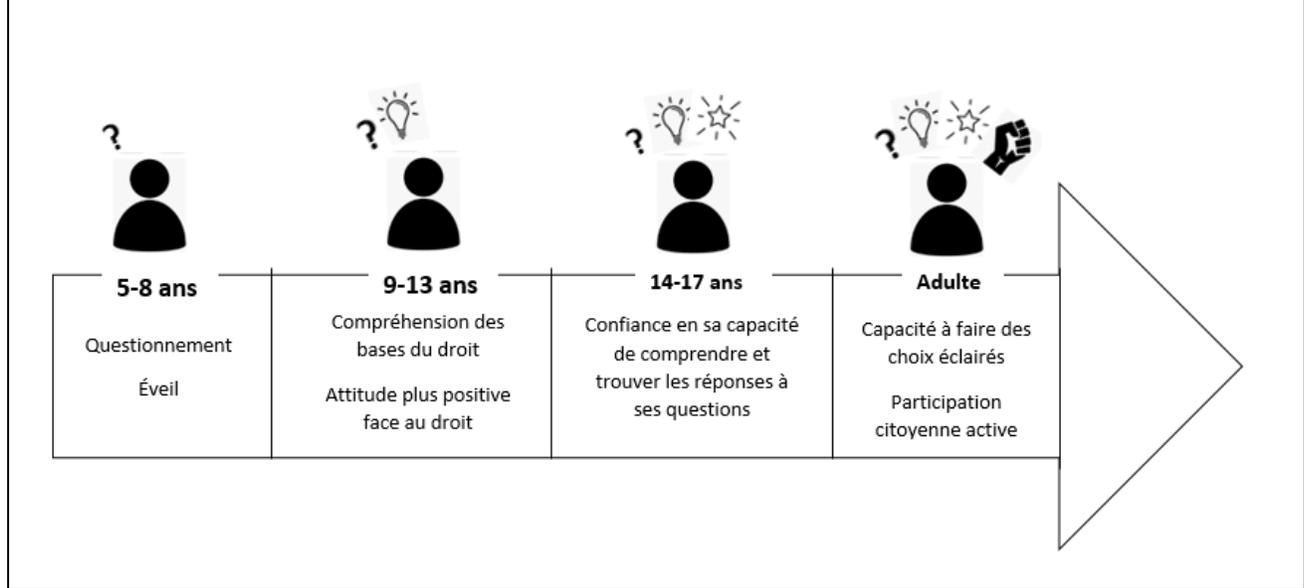
complexes aux élèves du secondaire, il faut d'abord sensibiliser les enfants au droit dans leur quotidien. Les enfants doivent prendre conscience de l'omniprésence du droit dans leur vie et comprendre l'origine des règles, même celles qui régissent leur classe (le fameux « code de vie »). Ils pourront ainsi mieux comprendre que les limites et les interdits dans leur quotidien sont assortis de droits, de libertés et de responsabilités. Cette base solide de connaissances sera le fondement d'un processus éducatif utile tout au long de leur vie.

D'ailleurs, les jeunes enfants sont déjà en contact avec le droit; ils demandent souvent de comprendre « le pourquoi » de certaines règles et se sentent profondément concernés lorsqu'ils ressentent de l'injustice. Ils vivent tous déjà des situations juridiques! Par exemple, le respect du *Code la sécurité routière*, leur responsabilité civile s'ils brisent les biens d'autrui ou encore le divorce de leurs parents. Plus un individu est éveillé tôt à la présence du droit dans sa vie et au rôle qu'il peut jouer dans l'évolution de celui-ci, plus son rapport au droit est positif et participatif.

Afin de mieux comprendre l'importance de la progression des apprentissages en éducation juridique, une comparaison avec l'apprentissage des mathématiques est tout indiquée. La finalité de l'apprentissage des mathématiques est de permettre aux apprenants d'effectuer des opérations abstraites et compliquées, comme la factorisation de polynômes. Ces opérations mathématiques étant complexes, il est logique de ne commencer leur enseignement qu'au deuxième cycle du secondaire. Cependant, un élève qui n'a pas été éveillé aux mathématiques dès son enfance ne pourra pas débiter directement ses apprentissages par la factorisation des polynômes. Il lui manquera les bases essentielles à la réalisation d'opérations complexes; cela va de soi. C'est pourquoi l'apprentissage mathématique commence tôt, en allant du plus simple au plus complexe.

Cette méthode didactique ou ce **continuum pédagogique** (voir la Figure 1, à la page suivante) peut aussi être appliqué à l'éducation juridique afin de développer les réflexes nécessaires aux adultes de demain, et les bases nécessaires aux apprentissages plus complexes.

Figure 1 - Continuum de l'éducation juridique



Changer la perception du système de justice

Selon une étude réalisée pour le ministère de la Justice du Québec, 34 % de la population québécoise fait peu ou pas confiance au système de justice³. Nous pensons qu'un éveil au juridique dès le plus jeune âge permettra aux citoyens et citoyennes de mieux connaître et comprendre le système de justice, et donc d'améliorer leurs perceptions de celui-ci. Par exemple, un citoyen pourrait plus facilement comprendre les raisons pour lesquelles l'État abandonne les poursuites contre un accusé et ne pas perdre confiance dans le système de justice.

3. CEFRIO, *Enquête sur l'accessibilité et la confiance envers le système de justice québécois*, p. 7.

ÉTAT DE L'ÉDUCATION JURIDIQUE AU QUÉBEC

Éducaloi ainsi que d'autres organismes sont présents depuis plusieurs années dans les écoles du Québec pour parler des droits et du droit, de justice et de résolution pacifique de situations conflictuelles avec les jeunes. Le succès et l'intérêt des activités proposées montrent l'importance que peut jouer l'éducation juridique à l'école.

Les actions d'Éducaloi

Grâce à ses nombreux partenaires (notamment les ministères de la Justice et de l'Éducation, le Barreau du Québec, la SOQUIJ et la Chambre des notaires du Québec), Éducaloi met [huit ateliers clés en main](#) à la disposition des enseignants et des enseignantes des écoles secondaires du Québec qui en font la demande, ce qui leur permet de choisir le thème central des apprentissages que feront leurs élèves. Ceux-ci peuvent ainsi être initiés au droit et à la justice de plusieurs façons, toutes interactives et ludiques : par exemple, par des activités de débats ou par des jeux-questionnaires portant sur le travail ou le logement (voir les Figures 2 et 3, ci-dessous et à la page suivante). Ce programme bénéficie d'une grande popularité. À noter, plus du tiers de nos centaines de demandes d'ateliers en classe pour l'année scolaire 2018-2019 provenaient d'enseignants et d'enseignantes donnant le cours d'Éthique et culture religieuse.

Figure 2 : M. le juge Thibaudeau, juriste bénévole, animant un atelier d'Éducaloi



Figure 3 : Exemples d'apprentissages effectués par les jeunes lors des ateliers d'Éducaloi

Droit du travail
Vrai ou faux?

1. Mon patron est **obligé d'augmenter mon salaire** à chaque année.
2. Mon patron est **obligé de me payer 3h** s'il me demande de me présenter au travail, même si je ne travaille qu'une heure.
3. Mon patron peut exiger que je **paye pour mes erreurs de caisse**.

10 points par question réussie!

Droit du logement
Vrai ou faux?

1. Quand j'aurai mon propre logement, je vais enfin avoir le droit de **jouer de la musique avec mon band jusqu'à 23 h**.
2. Mon propriétaire a le droit d'**augmenter mon loyer tous les ans**.
3. Mon propriétaire **ne peut pas m'interdire d'avoir un animal** (sauf si mon animal dérange les voisins).

10 points par question réussie!

Nous avons d'ailleurs pu mesurer l'enthousiasme du milieu scolaire et du milieu juridique en décembre dernier, lors de la première édition de la « Semaine de l'éducation juridique » tenue à travers le Québec. La ministre de la Justice, madame Sonia LeBel, était la marraine de l'événement. Le niveau de mobilisation des milieux juridique et scolaire a été au-delà de nos attentes : nous avons organisé plus de 70 ateliers d'éducation juridique dans les deux langues et dans chacune des 17 régions administratives du Québec. Plus de 2 000 adolescents ont ainsi été rejoints en 5 jours seulement!

Nous avons également organisé une journée de formation pour les enseignants et enseignantes lors de cette semaine. Une trentaine de personnes inscrites par intérêt personnel et professionnel ont pu parfaire leurs connaissances et leurs compétences juridiques et partager leurs bons coups en ce qui a trait à l'éducation juridique.

Le succès de nos activités depuis de nombreuses années démontre l'intérêt des élèves et le besoin des enseignants et des enseignantes d'intégrer le droit en classe.

Les actions d'autres organismes

Il importe bien sûr de souligner qu'Éducaloi n'est pas le seul organisme à faire de l'éducation juridique au Québec. Plusieurs autres organisations sont également actives, tant dans les milieux

scolaires qu'auprès de certaines populations vulnérables. Mentionnons entre autres l'Institut pacifique, dont les programmes d'initiation à la résolution pacifique des conflits commencent dès le préscolaire, et la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, qui offre de multiples outils pédagogiques pour les enseignants et les enseignantes. Ces organismes abordent des aspects spécifiques du droit, en lien avec leurs missions respectives. L'action d'Éducaloi vient compléter cette offre en abordant une panoplie de domaines pour donner aux jeunes une vision globale du droit dans leur quotidien.

De plus, le milieu universitaire québécois s'est rassemblé derrière le grand projet [ADAJ](#) (Accès au Droit et À la Justice), qui vise à comprendre et à améliorer les relations entre les citoyennes et les citoyens et la notion de justice dans son sens large. Ce projet compte de nombreux chantiers de recherche, dont le chantier 5, entièrement dédié à l'éducation juridique en milieu scolaire – et auquel Éducaloi prend part activement.

Enfin, plusieurs organismes actifs dans le domaine de l'éducation juridique sont membres du Réseau en éducation juridique, officiellement mis sur pied l'an dernier. Ce réseau vise à rassembler les organismes producteurs, diffuseurs et consommateurs de contenus d'éducation juridique afin de renforcer les connaissances et les compétences des membres du Réseau. L'objectif est de développer des ressources pertinentes en éducation juridique et de les diffuser de façon concertée, ce qui permettra d'accroître les connaissances et les compétences juridiques au sein de la population. La popularité de ce réseau naissant démontre le grand intérêt de nombreux organismes, organisations et regroupements pour l'éducation juridique!

NOS RECOMMANDATIONS

L'éducation juridique occupe actuellement une place trop limitée dans le cours d'Éthique et culture religieuse et dans le Programme de formation de l'école québécoise en général. Les notions juridiques sont introduites trop tardivement dans le cursus scolaire et de façon trop morcelée et superficielle pour que les jeunes en tirent pleinement profit dans leur vie quotidienne.

La mise à jour du cours d'Éthique et culture religieuse est l'occasion pour le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de proposer une approche pédagogique progressive et structurée de l'éducation juridique, du début du primaire jusqu'à la fin du secondaire.

Éducaloi œuvre depuis plus de 10 ans à éduquer les jeunes Québécois et Québécoises sur leurs droits et leurs responsabilités. Notre équipe multidisciplinaire a développé au fil des ans une approche pédagogique unique et originale. Le Ministère pourra comme toujours compter sur notre appui dans l'élaboration d'une nouvelle mouture du cours d'Éthique et culture religieuse qui intégrera des éléments d'éducation juridique.

1. Nous appuyons l'intégration du thème *Éducation juridique* à la nouvelle mouture du cours d'Éthique et culture religieuse.

Nous réitérons ici notre enthousiasme face à l'ajout de ce thème dans la refonte du programme d'Éthique et culture religieuse dès 2022-2023. Nous souhaitons également **offrir au Ministère notre expertise** dans ce domaine. Nous sommes présents dans les écoles et offrons des activités d'éducation juridique depuis plus d'une décennie avec succès, et il nous ferait grand plaisir de partager nos expériences et bons coups afin d'assurer une intégration efficace de ce thème dans le programme de formation.

2. Nous recommandons que le thème *Éducation juridique* soit présent dans le programme à partir du premier cycle du primaire.

L'éducation juridique doit être perçue comme une démarche d'apprentissage progressive, à commencer dès le premier cycle du primaire. Comme dans le cas de nombreux domaines d'apprentissage, les apprenants doivent être éveillés aux réalités de ce domaine dès que

possible, car les interrogations et les prises de conscience chez les enfants arrivent tôt. Cet éveil précoce permet d'établir des bases solides sur lesquelles viendront s'édifier les apprentissages plus complexes dans un tout cohérent.

Nous croyons également que l'éducation juridique auprès des enfants du primaire répond à un besoin de compréhension du monde, de la société et de ses règles que beaucoup d'entre eux expriment dès le plus jeune âge.

3. Nous recommandons que des notions d'éducation juridique soient présentes dans d'autres thèmes de ce programme, en tant que compétences transversales.

Nous constatons que la majorité des thèmes de la nouvelle mouture de ce cours ont une composante juridique importante. Voici quelques exemples :

- **Thème 1 – Participation citoyenne et démocratie** : fonctionnement des institutions judiciaires, rôle de la société civile dans le processus d'adoption d'une loi, droits humains et droits de la personne, actions de contestation citoyennes permises par la loi, etc.
- **Thème 4 – Éducation à la sexualité** : consentement sexuel, consentement aux soins de santé, infractions à caractère sexuel, recours lors de violences sexuelles, maladies ou infections à divulgation obligatoire, égalité et prévention de la violence dans les relations de couple, droits des personnes LGBTQ+, etc.
- **Thème 7 – Citoyenneté numérique** : propriété intellectuelle, prévention de la fraude et du vol d'identité et de données personnelles en ligne, les aspects criminels que peuvent prendre la cyberintimidation ou d'autres comportements en ligne (partage de photos intimes), etc.

4. Nous recommandons d'offrir une formation d'appoint aux enseignants et enseignantes d'Éthique et culture religieuse actuels, ainsi que d'ajuster la formation des futurs enseignants et enseignantes, afin que tous soient en mesure d'enseigner efficacement des notions d'éducation juridique.

Afin d'assurer un enseignement juridique de qualité, nous recommandons de mettre en place une formation d'appoint pour les enseignants et enseignantes actuels du cours d'Éthique et culture religieuse afin que ceux-ci se sentent outillés pour enseigner l'éducation juridique. Ils doivent comprendre ce qu'est l'éducation juridique : ils n'auront pas à se

transformer en avocats ou en avocates, à pouvoir répondre aux questions de droit de leurs élèves ou à apprendre par cœur des lois, mais plutôt à éveiller leurs élèves à la place du droit dans leur vie – allumer des lumières!

Il est également important que l'éducation juridique soit intégrée dans la formation universitaire des futurs enseignants et enseignantes de ce cours. Les universités du Québec regorgent de professeurs et de professeures ayant de l'intérêt pour ce sujet, comme le prouve par exemple le nombre élevé de collaborateurs et de collaboratrices du chantier [ADAJ](#) (Accès au droit et à la justice).

L'éducation juridique est une expertise déjà présente au Québec depuis plusieurs années et suscite beaucoup d'intérêt de la part des milieux scolaire et juridique. Les jeunes Québécois et Québécoises sont plus prêts que jamais à l'arrivée officielle de ce thème dans la formation scolaire et nous sommes très enthousiastes à l'idée de mettre notre expertise au profit du Ministère.